

MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

==--==

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 1

Absents excusés : 3

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

==--==

Qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mil vingt et un et le 7 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux – Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT

Absents excusés : M. VINCENT - Mme SAUQUET - Mme MAIS

1 - SECOURS EXCEPTIONNELS - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Madame VIENOT, Vice-présidente du conseil d'administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 €, un secours exceptionnel a été attribué aux personnes suivantes en difficulté :

- **M. X : 80.20 €**, le 28 septembre 2021, pour la prise en charge de sa facture d'aide à domicile du mois de juillet réglée par chèque CCAS à l'ordre de l'Entraide Sociale du Var,
- **Mme X : 100 €**, le 12 octobre 2021, secours délivré à l'intéressée en espèces.

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

PREND ACTE

- Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le Conseil d'Administration à Monsieur le Président et à sa Vice-présidente ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme, le 8 décembre 2021.

Signé :
La Vice-Présidente
Véronique VIENOT